



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

Négociation Annuelle Obligatoire 2018



Négociation Annuelle Obligatoire 2018

Nous avons tenu, le 24 janvier, la première réunion de négociation entre les Organisations Syndicales et la Direction.

Les propositions de la Direction sont les suivantes :

- Un budget de 1,5% d'augmentation individuelle
- Une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 9 € avec la répartition suivante :
 - o Part Employeur : 5,40 €
 - o Part Salarié : 3,60 €
- Revalorisation de l'absence cantine de 4,50 € à 5,40 €

Documents

[Négociation Annuelle Obligatoire 2018](#)